

Date de Convocation	L'an deux mille neuf
06/02/2009	Le vendredi 13 février à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
06/02/2009	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER – CANU – CHANOIS - AUTIER – TRIVES- GRAVIER - PIERRE – LETELLIER - Mme THEBAULT.
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: M.SPENNEL a donné pouvoir à M.PIERRE

M. TRIVES a été élu secrétaire.

M. le Maire déclare installer M.Sébastien TRIVES suite aux élections municipales partielles.

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA :

Notre assureur nous transmet deux nouveaux chèques pour un montant de 180 € du mis en cause pour le vandalisme de juin 2007 sous le porche de l'école. Sa dette est à ce jour de 977 €.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR :

M. le Maire rappelle que le recensement de la population s'est déroulé du 15 janvier au 14 février 2009. A ce titre, il convient de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- que l'agent recenseur sera rémunéré selon l'indice brut 318, majoré 305 pour l'équivalent d'un temps plein à 35 heures soit 1.150 € net.
- que l'agent recenseur percevra un bon d'essence de 100 €.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA D.D.E. POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

M. le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du 4 novembre 2008 et qu'il est devenu exécutoire suite aux mesures de publicité. A ce titre, il convient de signer une convention avec les services de la D.D.E. pour continuer à bénéficier de leur aide technique et juridique dans l'instruction des demandes d'urbanisme à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 1 voix contre (M.Pierre) décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la D.D.E. pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 :

M. le Maire présente le résultat de l'exercice 2008 :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| - Section de fonctionnement : | + 59.591 € |
| - Section d'investissement : | + 8.970 € |

Vu l'excédent de 2007 s'élevant à 92.892 €, le résultat global de 2008 est de 161.453 €.

Une liste des investissements pour cette année est proposée : remplacement du tubage de la chaudière, des chauffages des toilettes extérieures à l'école, la pose d'un évier à commande non manuelle à la cantine, la restauration de la chapelle Sainte-Austreberte, l'extension de la cuisine de la salle polyvalente, l'acquisition du terrain Dutoict, la pose de ralentisseurs et la mise en place de 6 points lumineux supplémentaires.

La commission finances statuera sur cette liste non exhaustive.

Concernant l'acquisition du terrain Dutoict, M. le Maire rend compte de la réunion du 10 février en présence de l'Etablissement Public de Normandie. Cet établissement peut acquérir un terrain et le conserver pendant 5 ans, laissant le temps à la commune de réaliser son projet, à charge ensuite à la commune de lui racheter. Le conseil devra statuer sur les modalités d'acquisition du terrain, soit par autofinancement ou par l'intermédiaire de cet établissement.

M. le Maire rappelle que l'intérêt de cette acquisition est de construire à terme une maison de caractère à l'entrée du village.

QUESTIONS DIVERSES :

- P.L.U. : M. le Maire rappelle qu'il est applicable depuis le 21 décembre dernier par approbation par les services de la préfecture et propose au conseil de voter une prime exceptionnelle de 200 € brut pour M. Caron pour le travail accompli. Proposition acceptée.
- Vandalisme : M. le Maire informe que le petit portail du cimetière a été volé et propose de le remplacer.
- Manifestations : le 1^{er} mars aura lieu la remise des prix pour le concours de poésie organisé par les membres de la bibliothèque et le 7 juin en partenariat avec le conseil général de l'Eure aura lieu la Fête de la peinture avec pour thème « l'eau ». Mme Virginie GRANDET en est la responsable.
- Le S.I.E.G.E. organise sur le territoire communautaire des diagnostics énergie, une demande a été adressée pour le bâtiment logement, école et bibliothèque.
- Voirie : M. le Maire informe qu'une réunion doit avoir lieu le 25 février en présence de l'agence routière de Vernon, responsable des départementales sur le territoire et de la Communauté de communes pour faire le point sur la viabilité hivernale. D'autre part, le vice président en charge de la voirie à la CdC viendra en Mairie le 9 mars pour faire le point sur les demandes de la commune.
- Transports scolaires : Mme Thébault remet une pétition sur les problèmes récurrents du ramassage scolaire et les fiches d'incidents constatés. Elles seront transmises au service transport scolaire de la communauté de communes.
- M. le Maire donne lecture du courrier de M.Spennel informant les membres du conseil de la dernière réunion du syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors notamment de notre participation pour 2009 qui restera inchangée (153,45€), des commissions auxquelles il souhaiterait participer, de la mise en place d'une fiche d'entretien du véhicule et la possibilité de nettoyer préventivement les chemins par notre employé.
- Site Internet : M.Gravier demande si des pistes ont été étudiées pour la création et l'hébergement d'un site Internet. Pour l'instant, aucune démarche n'a été entreprise privilégiant la création en interne par des bénévoles.
- Environnement : M. Letellier propose d'organiser une journée village propre comme cela s'est déjà fait. Il informe également que le tracteur est en révision et propose de réfléchir sur un lieu de stockage dans la cour de la Mairie. Enfin, le pont de la planche renard pose des problèmes de sécurité. Le conseil décide de conforter l'interdiction de passage.

La séance est levée à 22h05.